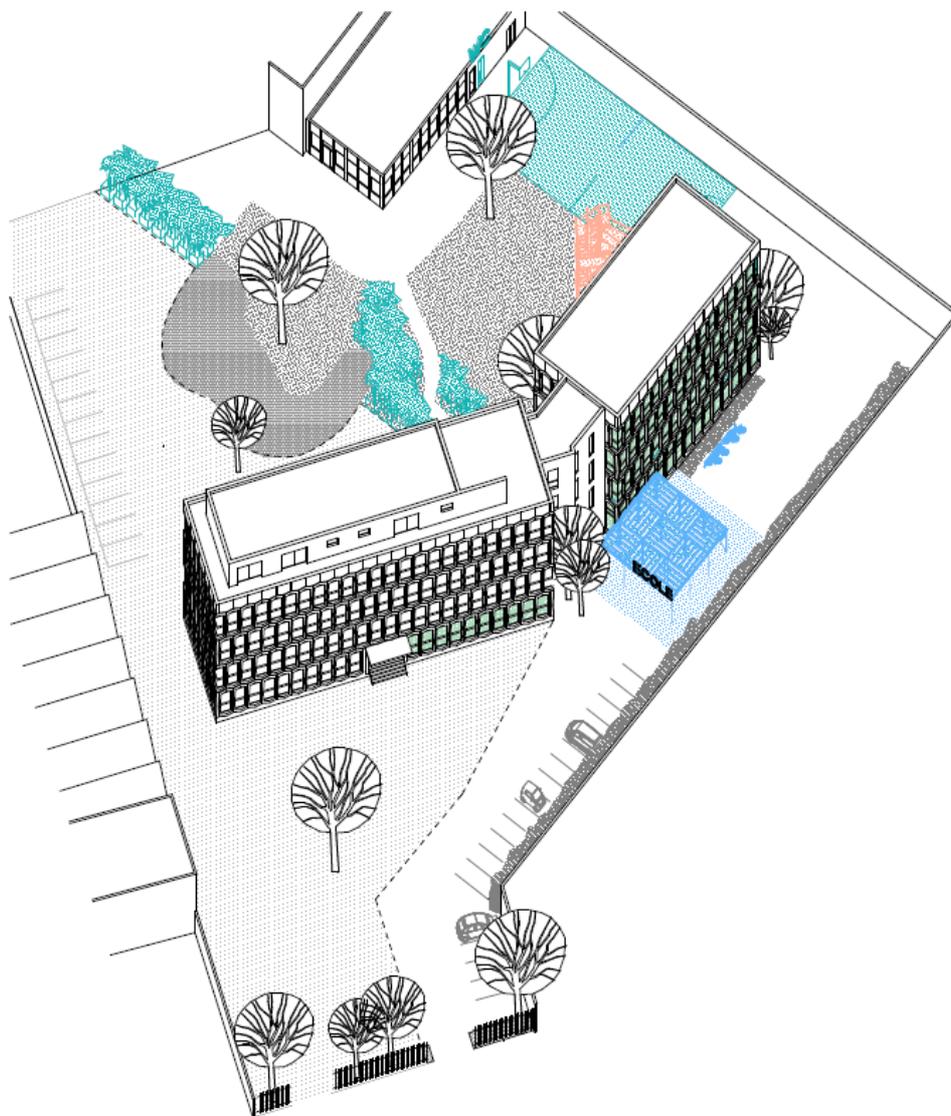


## RAPPORT D'INCIDENCES - ADDENDUM

**Création d'une nouvelle école secondaire : adaptation et mise en conformité temporaire d'un  
immeuble de bureau existant**

Ch. de Gand 615, 1080 Bruxelles

12.05.2017



AgwA – architecture et paysage  
JZH&Partners – stabilité, techniques spéciales et PEB

▪ Page 2 :

Présentation succincte du projet avec référence éventuelle à la note explicative jointe à la demande de permis/certificat d'urbanisme, critères de base ayant servi à la réalisation des plans

***Pourriez-vous expliciter en quoi consisteront les phases suivantes du projet ?***

La phase temporaire qui fait l'objet de la demande de permis permettra à l'école d'ouvrir en septembre 2017 et d'accueillir les 3 premières années de l'école (années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020). Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019, le reste du bâtiment sera transformé afin d'accueillir les élèves supplémentaires, soit à terme environ 650 élèves. L'aile A du bâtiment de bureaux sera transformée en classes, locaux polyvalents et laboratoires. L'école se dotera également d'un hall sportif afin de permettre la tenue des cours d'éducation physique. Les accès et places de parking indiqués dans la demande de permis seront revus le cas échéant lors de l'élaboration du projet final.

▪ Page 5 :

**CHAPITRE 3 : UNE ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS QUI ONT ÉTÉ EXAMINÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET UNE INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DE SON CHOIX, EU ÉGARD AUX EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT.**

Présentation des alternatives au projet envisagées et analysées et d'indiquer les raisons du choix porté sur l'alternative « projet » tout en motivant ce choix en termes d'incidences.

***Pourriez-vous indiquer au chapitre 3, les raisons qui ont poussé à choisir ce lieux afin d'y implanter une école ?***

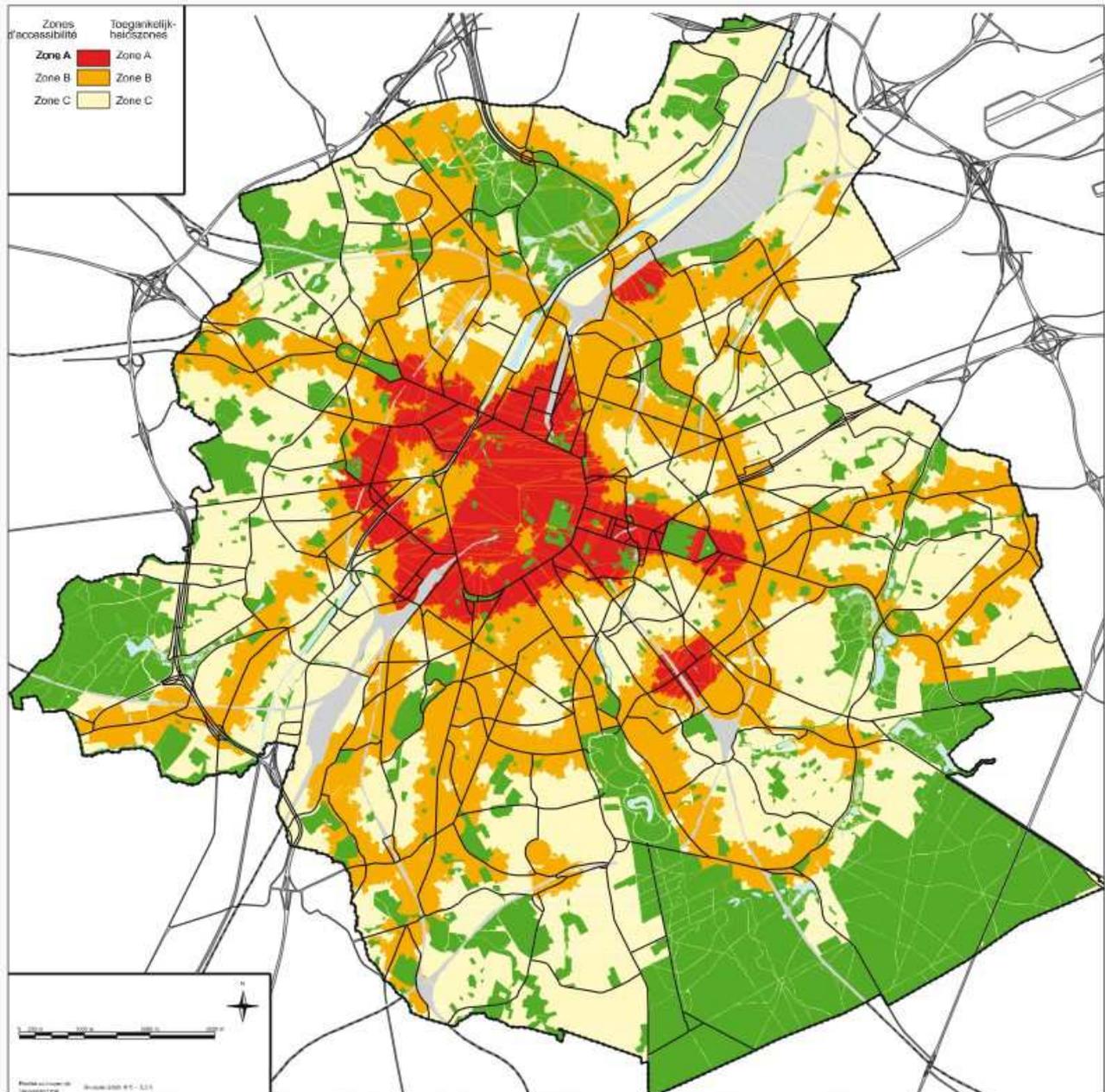
Le choix d'un bâtiment pour y construire une école secondaire dépend de sa taille et forme intérieures pour y installer des classes, d'espace extérieur et d'accessibilité en transports en commun principalement pour les élèves. Peu de bâtiments disponibles sur le marché correspondent à ces critères indispensables, il n'y a dès lors pas de solution alternative envisageable à l'heure actuelle. Le site se situe à la limite de la commune de Berchem-Sainte-Agathe qui ne dispose d'aucune école secondaire francophone. L'emplacement de cette nouvelle école répond par conséquent à un besoin d'infrastructures scolaires dû à une forte augmentation démographique ces dernières années au Nord-Ouest de Bruxelles.

#### 4.4. LA MOBILITÉ (CIRCULATION, STATIONNEMENT)

Quelle est l'offre en Transports en Commun (proximité des arrêts, type, fréquence) ?

***Dans quelle zone du RRU se situe le projet en termes d'accessibilité ?***

Le projet se situe dans la zone C du RRU en termes d'accessibilité - zone C - moyennement desservie en transport en commun.



Carte indicative des zones d'accessibilité, évoluant parallèlement au développement du réseau des transports en commun.

▪ Page 22 et suivantes ;

D. SITUATION PROJETÉE :

Donner une estimation des flux attendus sur le site du projet (toutes catégories d'usagers, heures de pointe estimées, ...), ainsi que les sources utilisées pour ces estimations.

***Il y a lieu d'estimer les flux attendus par type de mode de transport utilisé par les parents/élèves et les employés (voir par exemple au niveau du fonctionnement d'autres écoles).***

***Ces estimations vous permettront de définir les impacts éventuels sur le quartier et les mesures à mettre en place si nécessaire pour pallier aux impacts.***

La mobilité douce sera favorisée, l'école est accessible par les trams 19 et 82, les bus 20,49 et 84. Un parking vélo sera mis à disposition des élèves et du personnel éducatif. Il y aura certes une augmentation du nombre de voitures aux heures de pointe en semaine sur la chaussée de Gand et principalement entre 7h45 et 8h15. Dans le cadre du projet final, une zone de Kiss&Ride sera demandée sur la chaussée de Gand aux heures d'arrivée et de départ des élèves.

***Indiquer le nombre d'emplacements PMR prévus.***

Deux emplacements PMR seront réservés, le plus proches de l'entrée du bâtiment.

***Concernant le stationnement des vélos, pourriez-vous préciser dans le rapport d'incidences, si la zone sera couverte et quelle structure est prévue pour accueillir les vélos ? Sur les plans, il semble qu'il y ait deux zones, pourriez-vous indiquer les mesures mises en place pour faciliter le cheminement des cyclistes (en termes de sécurité et de confort) ?***

Le stationnement pour vélo existant se situant contre le mur mitoyen est couvert et un stationnement non couvert vient s'ajouter à cela afin d'offrir des emplacements vélos lors de la première phase. Les cyclistes entreront par la porte d'accès piétonne de l'école (voir dessin entrées en pièce jointe), les voitures entreront par la grille existante afin d'éviter toute interaction.

***Concernant les emplacements de parking abordés en page 24, pourriez-vous préciser où ils se situent exactement et à qui ils seront destinés ?***

***Comment se fera l'accès ?***

Les 30 emplacements de parking seront utilisés par le personnel de l'école. Durant la première année, le besoin est estimé à une dizaine de places. Les emplacements seront situés sur la zone avant du site, en épis, le long du mur mitoyen à droite, devant le bâtiment bureau et l'emplacement sera éventuellement revu lors du projet final. L'accès se fera à partir de la Chaussée de Gand, une ouverture dans la grille existante est prévue.

***Quelles seront les interférences potentielles avec les élèves ou tout autre utilisateur du site ? Et quelles mesures seront mises en place afin de limiter les incidences éventuelles ?***

Un chemin piétonnier est prévu afin d'éviter toute interférence entre automobilistes et piétons.

***Sur quelle base sont estimés les besoins en stationnement (30 places) définis pour l'école et bureaux ?***

Le nombre de 30 places est estimé sur base des écoles existantes. Il n'y aura plus de fonction de bureaux sur le site en septembre 2017. Il n'y a pas de cohabitation entre les employés de bureaux et les élèves.

***Préciser où se situera la zone de livraison et les éventuelles interférences possibles avec les usagers du site.***

Les livraisons pour l'école auront lieu par l'ouverture dans la grille côté chaussée de Gand, même accès automobile que les voitures du personnel.

***Pourriez-vous expliciter plus précisément comment seront gérés les accès aux différentes parties du site ? Où se situe exactement l'entrée à l'école, et celle destinée aux bureaux/entrepôts ? -***

L'actuel accès chaussée de Gand sera exclusivement réservé aux travaux de transformation du bâtiment. Il n'y aura dès lors aucune interaction entre le chantier et la vie de l'école. Un nouvel accès mixte piétons et automobiles sera créé sur la Chaussée de Gand à l'opposé de l'existant. Cet accès sera aménagé afin de garantir une circulation sécurisée des piétons. L'accès aux hangars se fera exclusivement par la rue Van Zande et les deux parties du site seront délimitées par une palissade en intérieur d'îlot.

▪ **Page 27 ;**

4.8. L'ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE

B. SITUATION PROJETÉE :

***quelles sont les mesures mises en place en terme d'isolation acoustique au vu de la nouvelle affectation prévue ?***

**Isolation au bruit aérien intérieur**

Il a été décidé de réutiliser les cloisons actuelles de séparation entre bureaux. Entre les classes et le couloir cela ne devrait pas poser de problème. Par contre et afin d'assurer un confort entre les classes, nous prévoyons le placement de cloisons de type MS125 qui seront recouvertes des panneaux de finition existants.

**Isolation au bruit de choc**

L'ensemble de la structure est réalisée en béton. D'après les plans que nous avons pu collecter, la chape de sol n'est pas désolidarisée de la structure. Nous ne prévoyons pas de remplacer la chape, nous ne pourrions donc réellement améliorer l'isolation au bruit d'impact. Pour la finition de sol nous avons choisi un linoléum avec une pose sur liège pour des raisons d'entretien. Celui-ci réduit le bruit d'impact. La réduction est mesurée selon les normes NBN EN ISO 10140-3 et NBN EN ISO 717-2, et est  $\Delta L_{n,w}=14\text{dB}$  minimum.

**Bruit des équipements techniques**

L'installation de ventilation existante est conservée. Une série de mesure est prévue pour réduire la transmissions des bruits par la ventilation (silencieux, clapet,...). Ces éléments sont conforme à la norme.

**Isolation a bruit aérien des façades**

Aucune modification n'est apportée aux façades à l'exception des portes de sortie de secours.

**Réverbération et correction acoustique**

Les faux-plafonds acoustiques actuels sont maintenus partiellement. Ceux-ci servent à l'absorption acoustique.

▪ **Page 30 ;**

4.12. L'ÊTRE HUMAIN (EN COMPLÉMENT AU CONTENU DES CHAPITRES AIR, BRUIT ET VIBRATIONS, MOBILITÉ, ...)

A. SITUATION PROJETÉE :

SÉCURITÉ subjective et objective :

Description des contrôles d'accès.

***Comment seront gérés les accès des différents utilisateurs du site d'un point de vue sécurité ? Comment seront délimitées les différentes zones (bureaux, entrepôts, école) ? Certaines zones seront-elles mutualisées ?***

Il n'y aura plus de bureaux sur le site pour le 1er septembre 2017. Les locataires actuelles quittent le bâtiment au plus tard pour le 15 juillet 2017. L'école utilisera par conséquent le bâtiment côté Chaussée de Gand et une palissade en bois séparera la zone des hangars du site de l'école. Voir plan ci-dessous

